

L'avenir **MINIER** DU QUÉBEC



**DES ACTEURS, DES INTERVENANTS
ET DES POINTS DE VUE**

Conversation publique sur l'avenir minier du Québec

INITIATIVE, DÉVELOPPEMENT ET RÉALISATION DE LA DÉMARCHE

Directeur général

Michel Venne

Directrice – Stratégie et communications

Paule Gagnon

Directeur de projet – Conversation publique sur l'avenir minier du Québec

Yves Bourguignon

Directrice – INM Services conseils

Julie Caron-Malenfant

Planification et coordination logistique

Adaée Lacoste et Louis-Philippe Lizotte

Édimestre

Aude Leroux-Lévesque

Directeur administratif

Pascal Grenier

Adjointe administrative

Rajae Nuiji

Coordonnateur de la plateforme de discussion en ligne

Benjamin Cerantola

Conseiller en communications et relationniste de presse

Roch Bilodeau – Phare Communications

RÉALISATION DU DOCUMENT

Recherche, documentation, analyse et rédaction

François-Nicolas Pelletier

Édition de texte

Yves Bourguignon

Révision

Roch Bilodeau – Phare Communications

COMITÉ CONSULTATIF DE LA DÉMARCHE

Jean-Claude Belles-Isles

Association minière du Québec

Jean-Philippe Boucher

Union des municipalités du Québec

Philippe Bourke

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec

Clairandree Cauchy

Syndicat des métallos (FTQ)

Sylvain Durocher,

Investissement Québec

Farid Harouni

Fédération québécoise des municipalités

Jean-Marc Lulin

Exploration Azimut

Suzann Méthot

Initiative boréale canadienne

Jusqu'au 20 février 2012 :

Claire Bolduc

Solidarité rurale du Québec

Denis Hamel

Fédération des chambres de commerce du Québec

Jusqu'au 2 mars 2012 :

Ugo Lapointe

Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine!

Christian Simard

Nature Québec

L'Institut du Nouveau Monde remercie également de leur apport les observateurs d'expérience et de milieux académiques qui, à un moment où l'autre de la recherche et de la rédaction des documents, ont aimablement accepté de partager avec l'INM certaines observations ou ont pu confirmer certains éléments précis de savoirs plus spécialisés : **Michel Aubertin** (École Polytechnique de Montréal), **Michel Jébrak** (UQAM et Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM), **Bruno Bussière** (UQAT), **Paule Halley** et **Jean Baril** (Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement de l'Université Laval).

Ce document est produit dans le cadre de la *Conversation publique sur l'avenir minier du Québec*, une démarche de l'Institut du Nouveau Monde qui a pour but d'exposer au grand public, de façon objective et impartiale, les grands enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation des ressources minérales du Québec et d'offrir aux citoyens et aux divers intervenants une tribune libre pour exprimer leurs questionnements, leurs préoccupations, et plus particulièrement leurs pistes de solution.

L'Institut du Nouveau Monde

L'Institut du Nouveau Monde est une organisation à but non lucratif non partisane dont la mission est de développer la participation citoyenne et de renouveler les idées au Québec.

Depuis 2004, son action permet d'augmenter la proportion de citoyens qui participent à la vie démocratique ainsi que la qualité du débat dans la province. L'organisation s'emploie à informer sur les enjeux essentiels, à animer un débat continu sur ces enjeux et à valoriser les idées et projets issus de ce débat dans l'opinion publique et auprès des décideurs.

L'INM œuvre dans une perspective de justice et d'inclusion sociales, dans le respect des valeurs démocratiques et dans un esprit d'ouverture et d'innovation.

Son impartialité et sa neutralité dans les débats sont reconnues. L'INM n'est affilié à aucun parti politique et à aucun groupe d'intérêt, mais porte la parole citoyenne exprimée dans les activités qu'il organise.

Autres documents disponibles au www.inm.qc.ca

1. Des acteurs, des intervenants et des points de vue
2. Des documents et des sites Web existants
3. Le Québec et les mines
4. Les sujets économiques et de développement régional
5. Les sujets sociaux et de gouvernance
6. Les sujets environnementaux et de territoire

Les six documents préparés par l'Institut du Nouveau Monde dans le cadre de la Conversation publique sur l'avenir minier du Québec sont évolutifs. Pour s'assurer d'être à l'écoute des citoyennes et citoyens – ce qui est l'objectif fondamental de cette démarche – l'INM pourra au besoin, au fur et à mesure des activités de la Conversation, bonifier l'information qui y est contenue, que ce soit pour y ajouter un élément, en compléter un autre ou apporter de nouvelles informations. Le cas échéant, les nouvelles éditions des documents ainsi bonifiés porteront un numéro différent, permettant ainsi de distinguer leur évolution.

TABLE DES MATIÈRES

LES MINISTÈRES ET ORGANISATIONS TOUCHÉS	
PAR LA DIMENSION PHYSIQUE	5
Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)	5
Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)	6
Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)	7
LES MINISTÈRES ET ORGANISATIONS TOUCHÉS	
PAR LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET RÉGIONALE	7
Le ministère des Finances	7
Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)	7
Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)	8
Investissement Québec (IQ)	8
Les chambres de commerce	9
L'INDUSTRIE MINIÈRE	10
Minalliance	10
L'Association minière du Québec (AMQ)	11
L'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ)	13
Autres associations du monde minier	14
LES GROUPES ENVIRONNEMENTALISTES ET CITOYENS	15
La Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine!	15
Nature Québec	17
Le Regroupement des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) et les conseils	18
Solidarité rurale du Québec	18
L'initiative boréale canadienne (IBC)	19
Le Comité de vigilance de Malartic	20
Autres groupes environnementalistes	21
Autres groupes citoyens	21
Autres interventions	22
LE MONDE MUNICIPAL ET RÉGIONAL	23
La Fédération québécoise des municipalités (FQM)	23
L'Union des municipalités du Québec (UMQ)	23
Les Conférences régionales des élus (CRÉ)	24
LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES	25
L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL)	25
Les Cris	26
Les Innus	27
Les autres groupes autochtones	28
LE MONDE SYNDICAL	28
La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ)	28
Le Fonds de solidarité FTQ	29
Les autres organisations syndicales	29

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)

Ministre : Clément Gignac (aussi ministre responsable du Plan Nord).

Ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune et ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord : Serge Simard.

Le MRNF est le ministère responsable de la gestion des ressources naturelles, incluant l'exploitation des ressources minérales. Le ministère et les ministres qui y sont rattachés sont des acteurs majeurs concernant les questions qui touchent le développement minier. La *Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune* stipule que le ministre responsable a notamment pour fonctions :

- [d'] *accorder et gérer des droits de propriété et d'usage des ressources hydrauliques, minérales, énergétiques et forestières du domaine de l'État* (art. 12 alinéa 1);
- [d'] *élaborer et mettre en œuvre des plans et programmes pour la conservation, la mise en valeur, l'exploitation et la transformation au Québec des ressources hydrauliques, minérales, énergétiques et forestières* (art. 12, alinéa 3)¹.

Ce pouvoir vient du fait que, selon la Constitution canadienne, les provinces ont la compétence exclusive concernant la prospection et l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables, des ressources forestières et des installations de production électrique (*Loi constitutionnelle de 1867*, art. 92A, alinéas 1. a, b et c)². Plus spécifiquement, la mission du MRNF concernant les mines est la suivante :

« [...] le Secteur des mines du Ministère acquiert, traite et diffuse les connaissances pertinentes au secteur minéral. Il encadre l'exploration, la mise en valeur et le développement des ressources minérales. Le Ministère favorise l'accroissement des connaissances géoscientifiques du territoire québécois et leur diffusion. Il assure également l'octroi des titres ou droits d'utilisation et la gestion des droits et redevances sur les ressources minières, gazières, pétrolières et hydrauliques³. »

La Stratégie minérale du Québec

En 2009, le gouvernement du Québec a lancé la *Stratégie minérale du Québec*⁴, qui mettait de l'avant trois grandes orientations dans le but de « consolider les bases du développement minéral afin que cette industrie contribue encore à la prospérité économique » :

- créer de la richesse et préparer l'avenir du secteur minéral;
- assurer un développement minéral respectueux de l'environnement;
- favoriser un développement minéral associé aux communautés et intégré dans le milieu⁵.

¹ *Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune*, www.canlii.org/fr/qc/legis/lois/lrq-c-m-25.2/derniere/lrq-c-m-25.2.html. Voir aussi la section

« Mission ministérielle » sur le site du MRNFQ : www.mrn.gouv.qc.ca/ministere/mission/index.jsp.

² *Loi constitutionnelle de 1867* : www.canlii.org/fr/ca/const/const1867.html.

³ « Secteur des mines », site Web du MRNF : www.mrn.gouv.qc.ca/ministere/mission/mission-mines.jsp.

⁴ MRNFQ, *Stratégie minérale du Québec – Préparer l'avenir du secteur minéral québécois*, 2009 : www.quebecminier.gouv.qc.ca.

⁵ Voir la *Stratégie*, p. 11.

Le Plan Nord s’y profilait déjà : il y était notamment question d’« accélérer le développement minéral du nord québécois » (p. 14), et de « diversifier les ressources minérales exploitées » (p. 18), dont le diamant (p. 19). La stratégie traitait aussi de recherche et développement, d’entrepreneuriat minier et de formation de la main d’œuvre.

Préfigurant les projets de loi 79 et 14 (voir plus bas), la stratégie mettait aussi l’accent sur l’environnement et la restauration des sites miniers. Plusieurs de ces éléments ont pris un caractère plus concret dans le projet de loi 14 et dans le Plan Nord.

Le projet de loi 14⁶

Le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune pilote ce projet de loi qui vise à réformer la *Loi sur les mines* actuellement en vigueur⁷. Les modifications proposées suscitent des réactions nombreuses et parfois fortes. Sans aller dans le détail, mentionnons les dispositions les plus discutées. Si le projet de loi était adopté :

- il donnerait le droit aux municipalités de refuser des projets de prospection ou d’exploitation minière dans les périmètres urbanisés et dans les zones de villégiatures;
- mais la nouvelle loi conserverait la préséance de l’actuelle *Loi sur les mines* concernant les activités d’exploration et d’exploitation dans les autres zones, qui représentent 99 % du territoire québécois;
- la nouvelle loi forcerait les entreprises à payer au gouvernement une garantie financière équivalente au coût total estimé de restauration du site minier; l’entreprise devrait aussi amorcer les travaux de restauration du site dans les trois ans suivant la fin de l’exploitation⁸.

Le ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs (MDDEP)

Ministre : Pierre Arcand

Le ministère a été impliqué dans un débat public lié au Plan Nord touchant le développement minier. Le Plan Nord prévoit que 50 % du territoire du Plan fera l’objet d’une protection contre les activités industrielles d’ici 2035⁹. Le gouvernement a semé une certaine confusion à ce sujet, laissant d’abord entendre que les zones « protégées » seraient ouvertes à l’exploitation forestière. Il s’est ensuite ravisé¹⁰.

Pour ce qui est de la possibilité d’exploiter des mines, la position de Québec est restée ambiguë : le ministre du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, a affirmé en novembre 2011 qu’il ne devrait pas y avoir de mine dans une zone de conservation, mais que des activités de prospection pourraient quand même s’y tenir, ce qui semble ouvrir la porte à des activités

⁶ Projet de loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable.

⁷ À noter qu’il s’agit de la deuxième mouture du projet de loi, la précédente (projet de loi 79) étant morte au feuilletton avec la fin de la précédente session parlementaire, le 22 février 2011.

⁸ Voir le site de l’Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-14-39-2.html. Voir également : Robert Dutrisac, « Exploration minière : Les villes et la villégiature épargnés », *Le Devoir*, 13 mai 2011; Alexandre Shields, « Commission parlementaire sur la réforme de la Loi sur les mines - Dispute autour de la poule aux œufs d’or », *Le Devoir*, 24 août 2011; Paul Journet, « L’industrie minière est alarmiste, selon l’Union des municipalités », *La Presse*, 26 août 2011.

⁹ Plus spécifiquement, le Plan parle d’un « engagement gouvernemental visant à consacrer 50 % de la superficie du territoire du Plan Nord à la protection de l’environnement, au maintien de la biodiversité, à la mise en valeur du patrimoine naturel et à divers types de développement qui ne font pas appel à des activités industrielles ». Voir le document de consultation du MDDEP : www.protegerlenord.mddep.gouv.qc.ca/doc/Document-consultation-FR.pdf.

¹⁰ La Presse canadienne, « Trop peu, et surtout trop tard », dans *La Presse*, 13 août 2011; ainsi que Charles Côté, « Plan Nord – Le fragile consensus se lézarde », *La Presse*, 8 octobre 2011.

minières futures¹¹. La section du présent document portant sur les groupes environnementaux contient d'autres informations sur ce débat.

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Le BAPE sera appelé à jouer un plus grand rôle dans l'industrie minière si le projet de loi 14 est adopté. À l'heure actuelle, seuls les projets d'exploitation de gisements qui impliquent des chargements de plus de 7 000 tonnes métriques de minerais par jour doivent être précédés d'audiences publiques menées par le BAPE. Si le projet de loi est adopté, ce seuil sera ramené à 3 000 tonnes¹². Cette intention était déjà annoncée en 2009 dans la *Stratégie minérale du Québec* (p. 34).

LES MINISTÈRES ET ORGANISATIONS TOUCHÉS PAR LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET RÉGIONALE

Le ministère des Finances

Ministre : Raymond Bachand

Un des aspects les plus discutés du débat sur l'exploitation minière est celui des gains financiers qu'en retirent les Québécois, notamment par l'entremise des taxes et redevances. Le ministère des Finances et son ministre sont donc des acteurs clés du développement minier au sein de gouvernement du Québec, puisqu'ils déterminent les niveaux de taxes et de redevances imposées aux compagnies minières.

Le budget 2010 occupe une place importante dans cette discussion. Ce budget annonçait l'augmentation progressive du taux de redevances sur les profits imposé aux compagnies minières : de 12 % avant le budget, il passait immédiatement à 14 %, puis à 15 % en 2011, et à 16 % à partir de 2012¹³.

Plusieurs autres modifications sont apportées dans ce budget, l'une des plus importantes étant la base sur laquelle la redevance sur le profit est calculée : la redevance se calcule désormais en fonction de chaque mine en opération, et non plus pour l'ensemble des revenus de l'entreprise, une méthode de calcul qui a rendu possible qu'un certain nombre d'entreprises n'aient pas ou peu de redevances à payer, ce qui a amené des réactions significatives¹⁴.

Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)

Ministre : Sam Hamad

Le ministère ne joue pas un rôle de premier plan dans les échanges publics sur les mines, mais certains croient qu'il devrait jouer un plus grand rôle pour stimuler le secteur de la transformation, par exemple¹⁵. La pertinence de cette stratégie de développement économique a été marquée récemment

¹¹ Charles Côté, « Plan Nord : pas de coupes d'arbres dans la zone protégée », *La Presse*, 5 novembre 2011.

¹² Robert Dutrisac, « Exploration minière – Les villes et la villégiature épargnées », *Le Devoir*, 13 mai 2011.

¹³ Budget 2010-2011, Renseignements additionnels sur les mesures du budget, p. A.31 et suivantes, 30 mars 2010 : www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2010-2011/fr/documents/RenseignementsAdd.pdf. La *Loi sur l'impôt minier* a été modifiée à cette fin. Voir www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/I_0_4/IO_4.html.

¹⁴ *Idem*, p. A. 52 et suivantes.

¹⁵ Voir le mémoire de la FQM sur le projet de loi 14.

par des prises de position politiques et une réponse non équivoque du gouvernement estimant que « forcer la transformation du minerais ici serait néfaste pour le Québec »¹⁶.

Le MDEIE est aussi responsable de certaines initiatives liées au Plan Nord : développement des télécommunications, développement de l'entrepreneuriat, « susciter des occasions d'affaires » avec des entreprises étrangères, créer un fonds de développement coopératif au Nunavik et d'autres initiatives dans le monde forestier¹⁷. Une seule responsabilité du ministère touche spécifiquement le monde minier : « Coordonner les actions du gouvernement concernant la réfection du chemin de fer entre Emeril Junction (Labrador) et Schefferville¹⁸. »

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Ministre : Laurent Lessard

Ce ministère est interpellé par un des éléments de discussion publique sur le développement minier : les autorités municipales et leurs associations ont déploré à plusieurs reprises le fait que l'actuelle *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* donne la préséance à la *Loi sur les mines* en matière d'aménagement du territoire.

Jusqu'à présent, l'avant-projet de loi touchant la *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme* ne corrige pas cette situation.

Investissement Québec (IQ)

Cette société d'État fait partie du portefeuille de responsabilités du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). Son mandat est de stimuler l'investissement privé dans l'économie québécoise par divers outils financiers (prêts, garanties de prêts et participation au capital-actions, notamment).

Le rôle de l'organisation dans le développement minier au Québec a fait l'objet de plusieurs échanges. C'est qu'en plus d'un gain financier direct par l'entremise des taxes et redevances, un certain nombre d'interventions publiques estiment que le Québec devrait prendre des participations dans les entreprises minières, surtout lorsque l'État développe des infrastructures à leur bénéfice.

Investissement Québec le fait déjà dans un projet important, celui de la mine de diamants de la compagnie Stornoway Diamond, située dans les monts Otish (nord-ouest du réservoir Manicouagan). La société d'État possède 37 % des actions de la compagnie. IQ recevra aussi une redevance de 2 % sur la valeur brute de la production de la mine. IQ a également des intérêts financiers dans le projet de la mine Arnaud (région de Sept-Îles) et dans des compagnies minières qui sont actives au Québec, comme Osisko et Agnico-Eagle¹⁹.

Dans le cadre du Plan Nord, Investissement Québec recevra 500 M\$ supplémentaires sur cinq ans pour des projets liés au Plan²⁰. En entrevue média, le ministre des Finances, Raymond Bachand, a déjà ouvert

¹⁶ Voir à ce sujet l'article portant ce titre dans *Le Devoir*, 7 février 2012.

¹⁷ Gouvernement du Québec, *Plan Nord – Faire le nord ensemble – Le chantier d'une génération*, 2011.

¹⁸ *Plan Nord...* p. 146.

¹⁹ Hugo Fontaine, « L'arbre du financement », *La Presse*, 21 novembre 2011.

²⁰ Certains jugent le montant modeste par rapport aux investissements annoncés de 80 milliards de dollars dans le cadre du Plan. Voir, par exemple, l'allocation de Jacques Parizeau au colloque « Développement minier – Vers un nouveau modèle pour le Québec » de l'Institut de recherche en économie contemporaine et Direction du Développement durable de l'École des Hautes études commerciales, HEC Montréal, 22 novembre 2011 :

la porte à une augmentation de ce montant si nécessaire²¹. Le président et chef de la direction d'IQ, Jacques Daoust, souhaite aller au-delà de ce montant en puisant dans les avoirs propres de la société d'État afin d'investir dans des projets miniers²².

IQ est aussi l'unique actionnaire de la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM), une société d'exploration créée par le gouvernement du Québec dans les années 1960.

Les chambres de commerce

La **Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)** appuie avec vigueur le développement minier. Elle estime que l'industrie minière est un des moteurs de l'économie québécoise²³.

La Fédération a toutefois déploré certaines actions récentes du gouvernement qui n'encourageraient pas cette filière, notamment les dispositions du budget 2010-2011 qui enclenchaient un processus de relèvement des redevances applicables aux compagnies minières.

La FCCQ estime également que le projet de loi 14 accorde trop de place à l'environnement et pas suffisamment à la création de richesse. Le principal reproche de la FCCQ sur le projet de loi concerne le nouveau pouvoir donné aux municipalités sur les « périmètres urbains » et les « zones de villégiature ». La Fédération demande le retrait de cet article du projet de loi.

La FCCQ s'est aussi réjouie de Plan Nord. Elle y voit un projet d'avenir qui créera de la richesse²⁴.

Par ailleurs, des chambres de commerce locales ou régionales se sont aussi prononcées sur le développement minier ou le Plan Nord :

- la **Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM)** a bien accueilli le Plan Nord, y voyant des opportunités pour les firmes de génie-conseil, de construction, ainsi que pour les entreprises du secteur des ressources naturelles ayant leur siège social à Montréal²⁵. Un événement significatif de promotion du Plan Nord, sous forme de salon, se tiendra à la fin avril 2012 à Montréal, sous l'égide de la CCMM, tel qu'annoncé par le premier ministre Charest le 10 février dernier.
- la **Chambre de commerce de Rouyn-Noranda** appuie le développement minier et s'inquiète du fait que l'image de l'industrie soit malmenée²⁶;
- la **Chambre de commerce de Val-d'Or** appuie le développement minier et a critiqué le budget 2010-2011 qui a semblé « prendre en otage l'industrie minière »²⁷;
- la **Chambre de commerce de Sept-Îles** a par ailleurs endossé le point de vue de la population locale et des autorités municipales et rejeté le projet de mine d'uranium dans la région²⁸.

www.irec.net/upload/File/JacquesParizeau221111.pdf.

²¹ Dans une entrevue avec René Homier-Roy, *C'est bien meilleur le matin*, Première chaîne radio de Radio-Canada, 23 novembre 2011.

²² Suzanne Dansereau, « Les mines, nouveau filon d'investissement Québec », *Les Affaires*, 29 octobre 2011.

²³ Voir FCCQ, *Mémoire présenté par la Fédération des chambres de commerce du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles dans le cadre de la consultation sur le projet de loi no 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*, août 2011, p. 3; aussi : FCCQ, « L'activité minière enrichit le Québec », communiqué, 26 avril 2010.

²⁴ Françoise Bertrand, « Une occasion unique » [« Le Plan Nord – Se fait-on avoir? »], *La Presse*, 22 novembre 2011; et Françoise Bertrand, « Un plan audacieux », [Débat – Que pensez-vous du Plan Nord?], *La Presse*, 9 mai 2011.

²⁵ Louis-Gilles Francoeur, « Le projet Charest n'est pas applaudi partout », *Le Devoir*, 10 mai 2011.

²⁶ « Rouyn-Noranda : appui au secteur minier », SRC Abitibi-Témiscamingue, 6 mai 2010.

²⁷ Chambre de commerce de Val-d'Or, « L'industrie minière, au cœur du développement de l'Abitibi-Témiscamingue », communiqué, 7 mai 2010.

²⁸ Chambre de commerce de Sept-Îles, « La Ville de Sept-Îles, Développement Économique Sept-Îles et la Chambre de commerce de Sept-Îles réitèrent leur position contre le projet de Terra Ventures au Lac Kachiwiss », communiqué, 16 décembre 2009; et Suzanne Dansereau, « Industrie minière – Un lien de confiance brisé », *Les Affaires*, 24 avril 2010.

Minalliance²⁹

Créée en octobre 2010, Minalliance regroupe les deux principales associations minières québécoises de même que l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs miniers / Prospectors and Developers Association of Canada (ACPE). Elle compte aussi dans ses rangs les principales entreprises de l'industrie minière, le Fonds de solidarité FTQ, PricewaterhouseCoopers et Valeurs mobilières Desjardins, entre autres³⁰.

Les grandes orientations

Sur son site Web, Minalliance se définit comme « un regroupement constitué de l'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) et de l'Association minière du Québec (AMQ), de compagnies d'exploration, d'exploitation et de services, d'équipementiers et d'institutions financières » et se donne pour mandat de « mieux faire connaître l'industrie minérale auprès du grand public et de faire valoir sa contribution au développement du Québec et de ses régions, tant sur le plan économique, que social et environnemental. »

Le regroupement précise également sa mission : « Diffuser largement auprès de tous les Québécois une information claire, cohérente et concertée au sujet des activités de l'industrie minérale et faire la promotion de sa contribution positive au développement social, économique et environnemental du Québec. » L'organisation vise donc à « faire de l'industrie minérale une source de fierté pour tous les Québécois »³¹. Minalliance souhaite contribuer à la perception des Québécois en diffusant de l'information positive sur la contribution économique, sociale et environnementale du monde minier.

La directrice générale de l'organisme, Claudine Renault, a œuvré en communication, affaires publiques, marketing et animation dans les secteurs privé et public. Le président du conseil d'administration est Normand Champigny, haut dirigeant de Golden Alliance Resources et Blue Sky Uranium.

Les représentations et les contributions de l'organisation

Le site Web de Minalliance présente des informations sur les aspects environnementaux et socio-économiques de l'industrie et du développement minier, son historique, la recherche et développement dans ce secteur et ses apports innovateurs des dix dernières années, ainsi que les carrières qu'on peut envisager dans l'industrie minière.

D'autres informations s'y joignent sur les activités en cours et à venir dans le domaine minier, la présence de l'industrie dans les médias, les publications et fiche d'information de l'industrie, une section multimédia ainsi que des vidéos de témoignages où, sous le thème *Parce que ça fait partie de nous!*, « des directeurs de mines, maires, fournisseurs, opérateurs de machineries témoignent de leur passion pour l'industrie minérale » sous cinq aspects : l'acceptabilité sociale des projets, l'environnement, l'ABC de l'exploitation d'une mine, le pourquoi de l'industrie minière et la restauration des sites.

²⁹ Voir notamment Louis Tanguay, « L'industrie minière fera front commun contre ses détracteurs », *Le Soleil*, 11 décembre 2009; « Relations publiques : Opération de mise en valeur du secteur minier », SRC Abitibi-Témiscamingue (site Web), 21 octobre 2010; Dominique Froment, « L'industrie minière veut briser les clichés », *Les Affaires*, 23 octobre 2010.

³⁰ Voir le site Minalliance, section « Partenaires » : www.minalliance.ca/a-propos-de-minalliance/partenaires.

³¹ www.minalliance.ca/a-propos-de-minalliance/positionnement.

Enfin, l'organisme fait valoir l'impact social et économique de l'industrie, expliquant, par exemple, que : « Sur le plan régional, la filière minière appuie les collectivités grâce à une intervention financière et d'heures de bénévolat auprès de plus de 1 000 organismes sans but lucratif locaux, et ce, en plus de contribuer au développement d'un réseau de plus de 3 800 fournisseurs identifiés au Québec. »

Outre l'action de Minalliance, pour ce qui touche les interventions publiques de l'industrie et les activités de mise en valeur et de défense des intérêts spécifiques de l'industrie minière dans les grands dossiers de l'heure, deux autres associations de ce secteur s'y activent, soit l'AMQ et l'AEMQ.

L'Association minière du Québec (AMQ)

L'Association minière du Québec regroupe 44 membres réguliers. Il s'agit des principales entreprises d'exploitation minière, dont quelques-unes sont actives dans la métallurgie. L'AMQ compte aussi des équipementiers et des entreprises de services. Hydro-Québec fait partie de ses membres associés.

L'Association est le porte-parole de l'industrie productrice de métaux et minéraux. Elle promeut les intérêts de l'industrie auprès des gouvernements et des médias. Elle offre aussi des services à ses membres (santé et sécurité au travail, ressources humaines, affaires publiques, etc.)³². Le PDG de l'Association est Dan Tolgyesi. La présidente du conseil d'administration est Dominique Dionne, de l'entreprise Xstrata Nickel.

Le projet de loi 14

L'AMQ s'inquiète de certains éléments du projet de loi 14. Notamment, l'Association estime que « la proposition d'interdire toute activité minière en milieu urbanisé et dans les territoires affectés à la villégiature soulève plusieurs préoccupations »³³. L'AMQ estime que la gestion des ressources minières collectives doit se faire par le gouvernement du Québec, et non par les municipalités. Par ailleurs, l'AMQ appuie l'intention gouvernementale d'amener les entreprises minières à fournir en garantie la totalité du montant prévu des coûts de restauration d'un site d'exploitation, mais elle s'oppose à l'obligation de constituer cette garantie sur une période de trois ans, comme le prévoit le projet de loi.

Le Plan Nord

L'AMQ appuie le développement du nord, qui comporte une forte composante minière. En marge du budget 2011-2012, elle s'est notamment réjouie des investissements publics anticipés s'y rattachant : « [...] les investissements du gouvernement dans des infrastructures stratégiques de transport et de communication favoriseront les opportunités de développement minier tout en permettant aux Québécois de bénéficier des retombées de la mise en valeur des ressources naturelles dans ces territoires[...] »³⁴.

³² Voir le site de l'AMQ : www.amq-inc.com/index.php/amq/activités.html. Pour être précis, notons que le projet de loi soustrait à toute activité d'exploration ou d'exploitation les « territoires compris à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation [...] et tout territoire affecté à la villégiature ». Les titulaires de claims dans ces zones peuvent toutefois obtenir l'autorisation des municipalités concernées pour effectuer des travaux dans ces territoires. Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune doit approuver la demande de la MRC ou de la communauté métropolitaine concernée. En l'absence de ces autorisations, les titulaires de claims ne peuvent réclamer de dédommagement à l'État. Voir le projet de loi N° 14 – *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*, article 91.

³³ AMQ, « L'Association minière du Québec est préoccupée par certaines mesures qui viendront fragiliser les activités minières », communiqué de presse, 12 mai 2011, www.amq-inc.com/index.php/2011-09-28-18-33-22/communiqués/51-projet-de-loi-sur-les-mines.html.

³⁴ AMQ, « Réaction au budget provincial 2011-2012 – Le gouvernement reconnaît l'importance de la contribution du secteur minier dans l'économie québécoise », communiqué, 18 mars 2011 : www.newswire.ca/en/story/804555/budget-2011-le-gouvernement-reconnait-l-importance-de-la-contribution-du-secteur-minier-dans-l-economie-quebecoise.

Un bémol : les zones d'exclusion d'activités industrielles

L'AMQ a toutefois une objection significative : la promesse d'exclure de tout développement industriel la moitié du territoire du Plan Nord. L'AMQ demande plutôt au gouvernement du Québec de maintenir le caractère réversible des zones de conservation prévues.

L'AMQ affirme que le potentiel géologique du Québec est encore méconnu et qu'on ne peut pas prédire quels seront les minéraux en demande dans les prochaines décennies. Bloquer toute forme de développement minier futur dans une grande portion du territoire québécois pourrait « pénaliser la population québécoise » et limiter le « développement du potentiel de sa richesse collective »³⁵.

Le relèvement des droits miniers

Les mesures du budget 2010-2011 (rehaussement des redevances, calcul mine par mine, etc.) ont pris l'industrie de court³⁶. Dans une réaction commune avec l'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ), l'AMQ s'est alors inquiétée de l'impact cumulatif de ces mesures pouvant limiter la compétitivité de l'industrie québécoise.³⁷ L'AMQ estimait également que, dans les efforts demandés à l'entreprise privée pour le rétablissement de l'équilibre budgétaire, sa contribution était disproportionnée³⁸.

L'apport socio-économique

Au printemps 2010, l'AMQ et l'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) ont souhaité contribuer à une image plus positive de l'industrie minière dans le public québécois en publiant conjointement une étude réalisée par la firme de recherche E&B Data sur l'apport socioéconomique de la filière minière au Québec.³⁹

L'uranium

Une des controverses significatives au sujet de l'industrie minière concerne l'exploration et l'exploitation de l'uranium. L'AMQ s'est toujours opposée à l'idée que le gouvernement impose un moratoire sur l'exploration et l'exploitation d'uranium au Québec⁴⁰. Elle s'est donc réjouie lorsque le ministre délégué aux Ressources naturelles, Serge Simard, a rejeté cette idée à la fin de l'été 2010⁴¹.

³⁵ « Soustraction de 50 % du Plan Nord – Québec doit maintenir un caractère réversible des zones de conservation, soutient l'Association minière du Québec », communiqué, 11 novembre 2011 : www.newswire.ca/en/story/876332/soustraction-de-50-du-plan-nord-quebec-doit-maintenir-un-caractere-reversible-des-zones-de-conservation-soutient-l-association-miniere-du-quebec.

³⁶ Suzanne Dansereau, « Industrie minière – Un lien de confiance brisé », *Les Affaires*, 24 avril 2010.

³⁷ AMQ, « Un budget qui cible particulièrement le secteur minier et dont les mesures ajoutées à d'autres éléments que le gouvernement présente à la pièce risquent d'avoir des conséquences importantes sur la compétitivité des entreprises minières », 1^{er} avril 2010 : www.amq-inc.com/index.php/2011-09-28-18-33-22/communiqués/65-le-budget-2010-2011-préoccupe-l-industrie-minière.html.

³⁸ Marie Tison, « L'industrie minière broie du noir », *La Presse*, 1^{er} avril 2010.

³⁹ AMQ, « Étude sur la contribution substantielle de la filière minière au développement socio-économique », communiqué, 26 avril 2010 : www.amq-inc.com/index.php/2011-09-28-18-33-22/communiqués/63-étude-sur-la-contribution-substantielle-de-la-filière-minière-au-développement-socio-économique.html. Voir : « La filière minière au Québec : Contribution socio-économique au développement du Québec et de ses régions », 2010, accessible sur le site Web de l'AMQ : www.amq-inc.com/images/stories/documentation/tude_eb_data_f.pdf.

⁴⁰ AMQ, « Pour une information juste et transparente sur l'uranium », communiqué, 17 décembre 2009, www.amq-inc.com/index.php/2011-09-28-18-33-22/communiqués/70-pour-une-information-juste-et-transparente-sur-l-uranium.html; et AMQ, « Les opposants à l'industrie minière de l'uranium véhiculent de l'information erronée », communiqué, 16 février 2010 : www.amq-inc.com/index.php/2011-09-28-18-33-22/communiqués/67-les-opposants-à-l-industrie-minière-de-l-uranium-véhiculent-de-l-information-erronée.html.

⁴¹ La Presse canadienne, « Québec rejette un moratoire sur l'exploitation d'uranium », *Le Devoir*, 18 août 2010; et AMQ, « L'Association minière du Québec et l'Association de l'exploration minière du Québec appuient la décision du ministre de refuser le moratoire sur l'uranium », communiqué, 18 août 2010 : www.amq-inc.com/index.php/2011-09-28-18-33-22/communiqués/62-refus-du-moratoire-sur-l-uranium.html.

Comme elle le mentionne sur son site Web, l'Association a été fondée en 1975 par la volonté des travailleurs du secteur de l'exploration minière du Québec (prospecteurs, géologues, géophysiciens, entrepreneurs, promoteurs, directeurs d'exploration) dans le but d'accroître l'intensité de l'exploration et appuyer le développement de l'entrepreneuriat minier québécois.

Toujours selon son site, L'AEMQ a pour mission de promouvoir l'exploration durable et responsable des ressources minérales du Québec et leur contribution essentielle à l'économie québécoise. Elle regroupe plus de 2 000 membres individuels (prospecteurs, géologues, géophysiciens, courtiers, fiscalistes, etc.) incluant plus de 200 entreprises (sociétés juniors et majeures d'exploration, firmes d'ingénieurs-conseils en géologie, géophysique, entreprises de forages, etc.). Elle est dirigée par un conseil d'administration représentant les différentes composantes de l'exploration minière.

L'Association est le porte-parole des acteurs de l'exploration minière. Elle fait la promotion de l'exploration et sensibilise la population québécoise à la contribution des ressources minérales dans l'économie du Québec. Sa directrice générale est Valérie Fillion et le président du conseil d'administration est Jean-Marc Lulin, président d'Exploration Azimut Inc et ancien chef géologue de SOQUEM. Plusieurs positions de l'AEMQ recoupent celles de l'AMQ, les deux associations faisant parfois des déclarations communes.

Le Projet de loi 14

L'AEMQ a été fort critique du Projet de loi 14. Elle a mentionné en commission parlementaire que selon elle, le projet pourrait aller jusqu'à « mettre à mort la filière minière au Québec »⁴². Comme l'AMQ, l'AEMQ est préoccupée du contrôle donné aux municipalités concernant les projets miniers en périmètre urbanisé ou en zone de villégiature. L'AEMQ critique le caractère rétroactif du projet de loi qui, en cas d'adoption, appliquerait ces exclusions à des titres déjà obtenus, peu importe qu'une entreprise ait déjà investi des sommes importantes dans une zone de ce type⁴³.

L'AEMQ affirme que les notions de « périmètre d'urbanisation » et de « territoire affecté à la villégiature » n'ont pas de véritable définition juridique et que les activités d'exploration minières seront soumises à des décisions aléatoires, alors que l'Association les estime déjà, par nature, très risquées financièrement. Selon l'Association, il s'agirait en fait d'une expropriation. Elle souligne que, à première vue, il s'agirait même d'une expropriation qui pourrait violer l'Accord de libre-échange nord-américain, dans le cas où elle toucherait des entreprises américaines ou mexicaines⁴⁴.

Peu avant le dépôt de son mémoire à la commission parlementaire qui étudie le projet de loi 14, l'AEMQ estimait également que cette « démarche de suspension de droits et d'expropriation déguisée » pourrait pousser des individus ou des entreprises à « prendre des mesures juridiques » pour faire respecter leurs droits⁴⁵. L'Association est aussi du même avis que l'AMQ en ce qui touche la gestion des ressources minières : elle doit relever du gouvernement du Québec, et ce dernier ne doit pas se « déresponsabiliser » de ses obligations en cette matière. Cela conduirait à une « balkanisation » et à

⁴² Jeannot Bernier et Patrice Bergeron – La Presse canadienne, « Le projet de loi sur les mines s'attire des critiques », *La Tribune*, 24 août 2011.

⁴³ AEMQ, « L'Association de l'exploration minière (AEMQ) du Québec dénonce le cafoillage qui s'installe dans la gestion des titres miniers au Québec – Dans la seule région d'Abitibi-Témiscamingue, plus de 400 millions \$ en valeur cumulée de travaux d'exploration sont menacés », communiqué, 11 août 2011 : http://www.aemq.org/RadFiles/Documents/ADS/COMMUNIQUE_PRESS/12/CommuniqueAEMQ_11-08-11_000.pdf.

⁴⁴ Mémoire de l'AEMQ, p. 22.

⁴⁵ AEMQ, « L'Association de l'exploration minière (AEMQ) du Québec dénonce le cafoillage qui s'installe... », 11 août 2011.

une « marchandisation » des ressources minières⁴⁶. Finalement, l'AEMQ considère qu'il est ironique que l'on soustraie à l'exploration minière des villes qui se sont justement créées par l'implantation de mines⁴⁷.

Plutôt que d'appliquer ces nouvelles dispositions, l'Association propose la création d'une Commission de Valorisation de la Ressource Minérale du Québec (CVRMQ)⁴⁸, un organisme indépendant qui gèrerait l'application de la *Loi sur les mines*, à l'image de ce qui se fait en agriculture avec la Commission de protection du territoire agricole. La commission accorderait les permis, arbitrerait les conflits, tout en donnant des « responsabilités claires » aux municipalités régionales de comté, sans toutefois identifier clairement lesquelles⁴⁹.

Le Plan Nord

Comme l'AMQ, l'AEMQ est favorable au Plan Nord. L'industrie minière en est même la « clé de voûte », d'après son président du conseil d'administration⁵⁰. Le Plan Nord est une locomotive qui permettra de développer le potentiel minier des régions septentrionales du Québec⁵¹. L'Association estime d'ailleurs que le projet de loi 14, s'il est adopté tel quel, compromet la réalisation du Plan et repousse les investisseurs⁵².

Par ailleurs, la position de l'AEMQ sur les zones de conservation prévues au Plan Nord est la même que celle de l'AMQ : les territoires soustraits à l'activité industrielle sont vastes, et s'ajoutent à d'autres mesures de protection existantes, à tel point que l'AEMQ croit que le gouvernement du Québec a décidé de tourner le dos à une des filières les plus viables de l'économie⁵³.

Le relèvement des droits miniers

Tel que mentionné plus haut, au moment du Budget 2010-2011, l'AEMQ avait fait part de ses appréhensions conjointement avec l'AMQ⁵⁴.

L'uranium

Idem pour l'uranium : l'AEMQ et l'AMQ ont fait plusieurs déclarations communes au sujet de l'uranium.

Autres associations du monde minier

Voici quelques associations du monde minier dont il n'a pas été question plus haut :

- l'Association des prospecteurs du Nord du Québec (www.apnq.net);

⁴⁶ Mémoire de l'AEMQ sur le projet de loi 14.

⁴⁷ AEMQ, « Le ministre Simard fait fausse route et ne protège pas le bien collectif des Québécois », communiqué, 9 février 2011.

⁴⁸ Voir le communiqué : http://www.aemq.org/RadFiles/Documents/ADS/COMMUNIQUE_PRESS/10/CommuniqueAEMQ_23-08-11_000.pdf.

⁴⁹ Voir le mémoire déposé par l'AEMQ à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles sur le projet de loi 14 : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CAPER/mandats/Mandat-15971/memoires-deposes.html>. Le communiqué l'accompagnant parle de donner un « rôle actif » aux MRC.

⁵⁰ Alexandre Shields, « Les minières se mobilisent », *Le Devoir*, 23 juin 2011.

⁵¹ Louis Tanguay, « Le boum minier se poursuit », *Le Soleil*, 23 novembre 2011.

⁵² Voir le mémoire de l'AEMQ à la commission parlementaire, p. 31. Voir aussi : Éric Desrosiers, « L'industrie minière sonne la charge contre la refonte de la *Loi sur les mines* », *Le Devoir*, 29 juin 2011; La Presse canadienne, « Unanimité contre le projet de loi sur les mines », *La Presse*, 24 août 2011 ; François Riverin, « Des prospecteurs préoccupés », *La Presse*, 23 novembre 2010.

⁵³ Voir le mémoire déposé par l'AEMQ à la Commission, p. 20.

⁵⁴ AMQ, « Un budget qui cible particulièrement le secteur minier et dont les mesures ajoutées à d'autres éléments que le gouvernement présente à la pièce risquent d'avoir des conséquences importantes sur la compétitivité des entreprises minières », 1^{er} avril 2010 : <http://www.amq-inc.com/index.php/2011-09-28-18-33-22/communiqués/65-le-budget-2010-2011-préoccupe-l-industrie-minière.html>

- l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs miniers / Prospectors and Developers Association of Canada (ACPE) (www.pdac.ca);
- l'Association minière du Canada (AMC) (www.mining.ca/site/index.php/fr/).

LES GROUPES ENVIRONNEMENTALISTES ET CITOYENS

La Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine!

La Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine! est née au printemps 2008. Elle regroupe aujourd'hui 22 membres. On y trouve notamment des organisations écologiques (Action boréale en Abitibi-Témiscamingue, Ecojustice, Nature Québec, etc.); des groupes qui s'opposent spécifiquement au développement de la filière uranifère (Regroupement pour la surveillance du nucléaire, Sept-Îles sans uranium, etc.); des syndicats (la Centrale des syndicats du Québec, le Conseil central de la CSN de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Ungava et le Syndicat de la fonction publique du Québec); des professionnels de la santé (l'Association canadienne des médecins pour l'environnement et les Professionnels de la santé pour la survie mondiale); ainsi qu'un regroupement de citoyens, le Comité de vigilance de Malartic⁵⁵.

Sa mission est de promouvoir une réforme « en profondeur » du régime minier du Québec, afin que les activités d'exploration et d'exploitation continuent de se développer, mais dans un plus grand respect de l'environnement et de la qualité de vie des citoyens⁵⁶.

La Coalition et son porte-parole, Ugo Lapointe, sont les critiques les plus visibles de l'exploitation minière telle qu'elle s'est pratiquée jusqu'à aujourd'hui. Plusieurs interventions de la Coalition se font avec l'adhésion d'autres groupes, les partenaires les plus fréquents étant Nature Québec et l'Action boréale en Abitibi-Témiscamingue.

Le projet de loi 14

La Coalition y voit des avancées, mais elle en fait également plusieurs critiques. Elle affirme que la *Loi sur les mines* est basée sur « le vieux principe colonial du “free mining”, soit le libre accès à faibles coûts aux ressources du Québec »⁵⁷. La Coalition recommande de mieux protéger les citoyens en abolissant la préséance de la *Loi sur les mines* sur la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et en fournissant une aide juridique aux citoyens qui doivent négocier avec une entreprise minière.

La Coalition déplore aussi le fait que les terres agricoles ne bénéficient pas de la clause d'exception réservée aux périmètres urbains et aux zones de villégiature⁵⁸. Elle demande également l'établissement de redevances « plancher », comme on y revient plus loin dans ce document, dans la partie traitant des redevances. Par ailleurs, la Coalition demande l'instauration d'une redevance spéciale de 0,5 % à 1 % pour financer la restauration des sites miniers abandonnés, une charge incombant actuellement à l'État.

⁵⁵ Les autres membres sont : l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Les AmiEs de la Terre de Québec, MiningWatch Canada, le Mouvement Vert Mauricie, le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), la Société pour la nature et les parcs du Canada – SNAP Québec, la Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement (Chaire ERE-UQAM), le Forum de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM, l'Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides/comité uranium (APEHL), la Coalition de l'ouest du Québec contre l'exploitation de l'uranium (COQCEU) et la Coalition Stop Uranium de Baie-des-Chaleurs. Voir www.quebecmeilleuremine.org.

⁵⁶ Site Web de la Coalition : www.quebecmeilleuremine.org/content/notre-mission.

⁵⁷ Mémoire de la Coalition à la commission qui étudie le projet de loi 14 : www.naturequebec.org/ressources/fichiers/Energie_climat/ME11-08-23_QuebecMeilleureMine.pdf.

⁵⁸ Robert Dutrisac, « Exploration minière – Les villes et la villégiature épargnées », *Le Devoir*, 13 mai 2011.

Finalement, la Coalition présente également d'autres points de vue, notamment sur le fait que le projet de loi ne prévoit pas obliger les minières à évaluer les scénarios de remblaiement de mines à ciel ouvert, et qu'il n'interdit pas l'exploration et l'exploitation de l'uranium.

Le Plan Nord

Concernant le Plan Nord, la Coalition affirmait au printemps qu'il fallait « éviter les erreurs du passé avec un modèle néocolonial d'ouverture des territoires et d'extraction effrénée des ressources pour les grands marchés du Sud, de l'Asie et de l'Europe »⁵⁹.

La Coalition critique aussi le déséquilibre des forces qu'elle estime exister en faveur des compagnies minières dans le cadre juridique actuel, que le Plan Nord ne fera que renforcer en invitant les compagnies à exploiter les ressources du territoire québécois⁶⁰. Finalement, mentionnons que la Coalition s'est insurgée contre l'idée que, pour réaliser le Plan Nord, des travailleurs étrangers viennent au Québec pour une courte période dans le cadre du modèle de main-d'œuvre « fly in, fly out »⁶¹.

Les redevances

Dans le débat sur les redevances, la Coalition estime que le Québec pourrait aller beaucoup plus loin que les mesures de relèvement annoncées dans le budget 2010-2011. Dans des analyses réalisées conjointement avec l'organisme Mining Watch Canada, la Coalition a calculé que le taux « réel » de redevances appliqué était plus bas que le taux officiel, en choisissant de baser le calcul sur la valeur brute du minerai extrait, et non sur les profits, comme c'est le cas au Québec⁶². Ces taux « réels » étaient de 2 % en 2009, et de 4,8 % en 2010. Toujours selon les deux organismes, le Québec n'était pas la province canadienne qui taxait le plus l'industrie minière.

Pour augmenter les revenus de l'État, la Coalition soutient par ailleurs l'idée d'appliquer un taux de redevances plancher sur la valeur brute du minerai, comme le fait la Saskatchewan, ou encore sur le revenu net, comme le fait la Colombie-Britannique, parallèlement à une redevance sur les profits⁶³.

Un fonds souverain

La Coalition estime aussi que le Québec devrait se doter d'un « fonds souverain » de 25 milliards de dollars en 25 ans afin de compenser l'épuisement des ressources minières, qui sont non renouvelables. Pour la Coalition, ce montant pourrait être atteint en combinant cette idée de redevances plancher avec celle d'une prise de participation plus importante de l'État dans l'actionnariat des compagnies⁶⁴.

L'amiante et l'uranium

Concernant l'amiante, la Coalition demande l'arrêt définitif de l'exploitation et de l'exportation de l'amiante, invoquant des risques pour la santé, la faune et l'environnement.

⁵⁹ « Plan Nord et développement durable : les premières annonces laissent présager le pire », communiqué, 27 mars 2011, cosigné par Nature Québec, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, Fondation Rivières, Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine!, Maîtres chez nous – 21^e siècle, Greenpeace-Québec, Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue, Réseau québécois des groupes écologistes, Mouvement Au courant, STOP.

⁶⁰ Ugo Lapointe, « Déséquilibre des forces – il faut éliminer le “libre accès” aux ressources naturelles du Québec », *La Presse*, 14 septembre 2011.

⁶¹ Louis-Gilles Francoeur, « Plan Nord – Une première promesse reniée ? », *Le Devoir*, 18 octobre 2011.

⁶² Alexandre Shields, « Analyse conjointe de *Pour que le Québec ait meilleure mine!* et de *MiningWatch Canada* – Le Québec se prive d'une mine d'or de redevances », *Le Devoir*, 19 mai 2011 ; Coalition pour que le Québec ait meilleure mine, « Réplique à Nathalie Normandeau sur les redevances minières : Le Québec toujours au bas de l'échelle », communiqué, 18 mai 2011 : www.quebecmeilleuremine.org/content/rapports-et-etudes-de-la-coalition-loi-et-politique; voir aussi « Redevances minières au Canada : Québec toujours derrière les meilleurs », communiqué, 15 septembre 2011, à la même adresse Internet.

⁶³ Voir « Redevances minières au Canada : Québec toujours derrière les meilleurs »... et Ugo Lapointe, Henri Jacob et Christian Simard, « L'erreur minière à éviter », *Le Devoir*, 21 septembre 2011.

⁶⁴ Voir « Redevances minières au Canada : Québec toujours derrière les meilleurs »... et Paul Journet, « Mines : le modèle norvégien rapporterait 25 milliards au Québec », *La Presse*, 25 août 2011.

Ce dernier touche notamment la question de la gestion des résidus miniers⁶⁵. C'est une position que la Coalition a défendue à de nombreuses reprises⁶⁶. En juin 2011, elle a d'ailleurs lancé, avec Nature Québec et la Société pour vaincre la pollution, une campagne contre l'amiante intitulée « L'amiante tue »⁶⁷.

Nature Québec⁶⁸

Nature Québec est un organisme voué à la protection de l'environnement, principalement en ce qui concerne la diversité des espèces et des écosystèmes⁶⁹. Son directeur général est Christian Simard et son président est M^e Michel Bélanger.

Le Plan Nord

Le jour de son lancement, Nature Québec a estimé que le Plan Nord « privilégie l'exploitation effrénée, le temps d'une seule génération, de ressources pour la plupart non renouvelables »⁷⁰. L'organisme a alors affirmé que l'exploitation de ces ressources non renouvelables devrait être compensée, pour être acceptable, par de fortes retombées financières permettant la création d'un « Fonds des générations ».

Par ailleurs, Nature Québec a critiqué les intentions du gouvernement en matière de conservation de la nature liées au Plan. L'organisme juge les engagements flous en cette matière, en raison des déclarations contradictoires du gouvernement concernant la nature des activités qui pourront être pratiquées dans les territoires de conservation du Plan Nord.

L'organisme évoque également le fait que Québec semble vouloir créer une catégorie inédite d'aires de protection : les « réserves de terre du capital nature ». Nature Québec estime que le gouvernement devrait s'en tenir aux définitions d'aires protégées internationalement reconnues⁷¹.

Concernant l'industrie minière, Nature Québec estime que les projets d'exploration devraient être catégorisés en fonction de l'impact qu'ils ont sur l'environnement, afin de permettre un meilleur encadrement, comme le fait l'Ontario⁷².

L'amiante et l'uranium

Finalement, notons que Nature Québec s'oppose aussi à l'exploitation de l'amiante et de l'uranium. L'organisation a cosigné plusieurs déclarations communes avec la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine! à ce sujet, et elle participe à la campagne « L'amiante tue! » évoquée plus haut.

⁶⁵ Hugo Fontaine, « Le plus craint des métaux », *La Presse*, 24 avril 2010.

⁶⁶ Voir, entre autres, Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine!, « Uranium : premier chaînon du nucléaire », communiqué, 15 avril 2011 : www.quebecmeilleuremine.org/content/uranium-premier-maillon-du-nucléaire.

⁶⁷ Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine!, « L'amiante tue – Offensive québécoise contre l'amiante », communiqué, 20 juin 2011 : www.quebecmeilleuremine.org/content/l'amiante-tue---offensive-quebecoise-contre-l'amiante.

⁶⁸ Auparavant connue sous le nom de l'Union québécoise pour la conservation de la nature.

⁶⁹ Site Web : www.naturequebec.org/pages/quisommesnous.asp.

⁷⁰ Nature Québec, « Après la ruée vers l'or, la ruée vers le nord – Le nord, une bonne idée servie par un mauvais plan », communiqué, 9 mai 2011.

⁷¹ Voir Nature Québec, « Protéger 50 % du territoire du Plan Nord : pour le moment, de la poudre aux yeux! », communiqué, 6 octobre 2011; « Projet de conservation de 50 % du Plan Nord : Nature Québec demande de réelles mesures », communiqué, 14 novembre 2011; et *Mémoire déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dans le cadre de la consultation publique sur le document intitulé : Engagement gouvernemental visant à consacrer 50 % de la superficie du Plan Nord à la protection de l'environnement, au maintien de la biodiversité, à la mise en valeur du patrimoine naturel et à divers types de développement qui ne font pas appel à des activités industrielles*, novembre 2011.

⁷² Voir Nature Québec, *Mémoire déposé au MDDEP...*, p. 3.

Le Regroupement des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) et les conseils

Comme le mentionne le site Web du Regroupement, présents depuis plus de 35 ans au Québec, les 16 conseils régionaux de l'environnement (CRE) sont nés du désir de groupes environnementaux de créer un organisme régional de concertation en environnement. Les premiers ont été mis sur pied au début des années 70 au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans l'Est-du-Québec (Bas-Saint-Laurent, Gaspésie). Au fil des ans, chaque région administrative (sauf le Nord-du-Québec) a mis en place son propre CRE. Aujourd'hui, ils interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chaque région.

Le Regroupement national, créé en 1991, a le mandat de renforcer le réseau des conseils régionaux et les interactions entre eux, de développer des partenariats stratégiques et des projets porteurs, et de représenter ses membres en faisant connaître leurs positions. Le RNCREQ est donc un réseau d'acteurs enracinés dans l'ensemble du territoire québécois et prend appui sur les particularités de chaque région pour protéger l'environnement et promouvoir le développement durable dans une perspective de défense de l'intérêt public.

Si le Regroupement estime que les écosystèmes terrestres offrent des occasions de tirer profits des ressources naturelles, dont les minéraux, il estime que comme ces richesses sont non renouvelables, elles doivent être exploitées avec un grand souci d'équité intergénérationnelle. Pour le RNCREQ, il est également essentiel que l'exploitation minière s'effectue dans le respect des autres usages du territoire, qu'elle permette à la société de tirer une juste part des revenus et que la restauration des sites soit garantie par les exploitants.

Les projets de loi 79 et 14

En avril 2010, le conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) et le RNCREQ déposé un mémoire concernant le projet de loi 79 sur les mines, dans lequel ils affirment être en faveur d'un développement qui utilise les ressources minières de façon optimale, qui fait largement place à la participation citoyenne et qui tient compte des impacts à long terme. En août 2011, le Conseil et le regroupement ont tenu à réitérer leur position sur le secteur minier dans un mémoire déposé dans le cadre des consultations sur le projet de loi 14 sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable.

Certains des conseils régionaux ont publié des mémoires, ont émis des communiqués et réalisés diverses interventions publiques sur la question du développement minier au Québec. On retrouve certaines références à cet effet dans le document *Des documents et des sites Web existants*, préparé par l'Institut du Nouveau Monde dans le cadre de la Conversation publique sur l'avenir minier du Québec, lesquelles peuvent être complétées par une visite sur le site Web de chacun des conseils régionaux.

Solidarité rurale du Québec

Créée en 1991 pour assurer le suivi des États généraux du monde rural, Solidarité rurale du Québec a pour mission de promouvoir la revitalisation et le développement du monde rural, de ses villages et de ses communautés, de manière à renverser le mouvement de déclin et de déstructuration des campagnes québécoises. Composée d'une vingtaine d'organismes nationaux, de quelque 200 membres corporatifs et individuels, la Coalition agit, depuis juin 1997, à titre d'instance-conseil du gouvernement du Québec

en matière de ruralité et a déposé en juin 2010 un avis sur l'occupation des territoires au gouvernement du Québec. Cette réflexion sur les grands enjeux de développement du Québec est assortie d'une mobilisation d'organisations nationales d'envergure.

Projets de loi 79 et 14

En août 2010, Solidarité rurale du Québec, sur le projet de loi 79, formulait une demande précise touchant les dispositions du projet de loi qui, selon l'organisation, passait sous silence la question de l'aménagement du territoire, afin d'assurer l'inclusion du développement minier à l'intérieur du schéma d'aménagement et de développement du territoire. L'organisme estimait que la prise en compte de cette demande permettrait une prise de décision modulée et adaptée selon les territoires et leurs particularités, réduisant ainsi les conflits d'usage tout en augmentant l'acceptabilité sociale des projets de développement minéral. Solidarité rurale estimait que les dispositions projetées de la *Loi sur les mines* privaient les MRC des outils dont elles devraient disposer pour assurer leurs responsabilités en matière d'aménagement et de développement économique, social et environnemental.

Souhaitant que le modèle actuel de l'exploitation des ressources minérales basé sur le volume passe à un autre, fondé sur la valeur ajoutée, Solidarité rurale estimait que le Québec possédait « plusieurs des morceaux du puzzle » de la prospérité durable : des ressources minières qui entrent dans les composantes des technologies vertes, des savoirs et des universités partout sur le territoire, des outils collectifs de financement et surtout un contexte où l'expansion de l'économie verte ouvre de grandes opportunités, insistant toutefois sur la nécessaire perspective globale de développement des communautés et d'occupation des territoires.

Sur le projet de loi no 14, l'organisme estimait que sous sa forme d'alors, il constituait un encadrement *minimal* au développement minier, qui devait s'accompagner rapidement d'une modification en profondeur du régime minier actuel, afin d'assurer une vision plus large et inclusive du développement minier pour tout le Québec. Pour Solidarité rurale du Québec, plusieurs questions fondamentales y étaient laissées en plan : planification intégrée du développement, mode de déploiement des ressources humaines, place du débat public dans le démarrage de projets, redevances aux milieux et transformation de la ressource.

L'initiative boréale canadienne (IBC)

IBC⁷³ travaille avec un éventail d'organismes de conservation, de collectivités autochtones, d'industrie et d'autres parties intéressées à établir des liens entre les solutions scientifiques, politiques et de conservation envisageables pour l'ensemble de la forêt boréale du Canada. L'IBC poursuit ainsi une vision visant à faire de la région boréale l'une des mieux conservées au monde, sans nuire aux activités des collectivités nordiques qui ont recours à des pratiques de gestion durable à la fine pointe.

Le Plan Nord

L'IBC a appuyé les engagements de protection et d'intégration de la planification écologique au sein du Plan Nord. L'IBC est l'un des deux groupes environnementaux siégeant à la Table des partenaires et ce, à titre de représentant du groupe concertation sur le développement durable. Pour l'IBC, si sa planification écologique est bien réalisée et respecte des conditions rigoureuses, notamment d'ordre scientifique et

⁷³ <http://www.borealcanada.ca/>

de gouvernance, le Plan Nord a le potentiel de devenir un modèle de développement durable à l'échelle mondiale.

Par ailleurs, l'IBC s'est engagée dans les deux projets de réforme minière en se prononçant particulièrement sur les enjeux soulevés par la persistance du système de free-mining, en faveur d'un système de permis d'exploration et à l'assujettissement des activités minières aux plans d'aménagement régionaux.

La prise en compte des communautés autochtones

Si le texte du Plan Nord mentionne que le gouvernement du Québec fera preuve de la flexibilité nécessaire pour permettre aux nations autochtones qui n'ont pas participé à son élaboration d'être partie prenante des prises de décisions qui touchent leur territoire, l'IBC tient à s'assurer que la mise en œuvre du Plan Nord soit réalisée à la satisfaction des préoccupations de l'ensemble des communautés touchées et puisse ainsi obtenir leur consentement. Au même chapitre, l'IBC a insisté pour que la réforme minière respecte également le titre, les droits et les ententes en cours et à venir des Premières Nations et Inuit.

Le Comité de vigilance de Malartic

Le Comité de vigilance de Malartic vise à défendre les intérêts des citoyens de Malartic, où Osisko exploite une mine d'or à ciel ouvert qui a nécessité la relocalisation d'une partie significative de la population⁷⁴. Formé avant la création de la mine, le comité a mené de nombreuses batailles et contribué à faire du développement minier un sujet de discussion partout au Québec, au-delà même des enjeux propres à Malartic et à l'Abitibi-Témiscamingue.

Le travail du Comité a aussi contribué à des amendements au projet de loi 14, dont une nouvelle disposition qui obligerait les entreprises minières à assumer les frais juridiques des citoyens avec lesquels elles négocieraient dans le cadre d'un projet de développement, et une autre disposition qui interdirait aux entreprises de délocaliser des résidents avant d'avoir obtenu les autorisations gouvernementales pour l'exploitation⁷⁵.

La personne-ressource de l'organisme est l'avocate Nicole Kirouac et le Comité de vigilance continue à agir comme « chien de garde » des activités de l'entreprise, et poursuit ses interventions publiques et politiques. été la bougie d'allumage de tout le débat sur le dossier mine au Québec. Le Comité estime que c'est sa persévérance et l'apport important de ce groupe vivant quotidiennement la réalité d'une méga mine à ciel ouvert, qui a véritablement attiré l'attention et amorcé le débat sur le développement minier au Québec. Ses interventions se sont manifestées tant par des dizaines de communiqués de presse et des centaines de présences publiques que dans des articles de journaux régionaux et nationaux, de nombreuses interventions télévisées, la participation à deux films, et la présentation de deux mémoires présentés en commission parlementaire.

À Malartic, deux autres groupes de citoyens sont intervenus régulièrement au sujet de l'exploitation minière de leur ville. D'abord, le Regroupement des citoyens du quartier sud de Malartic regroupe des résidents qui n'ont pas été délocalisés, mais qui se trouvent en bordure de la mine. Ils vivent quotidiennement les impacts de cette exploitation à quelques mètres de chez eux (plusieurs de ces impacts

⁷⁴ Voir www.quebecmeilleuremine.org/content/comite-de-vigilance-de-malartic.

⁷⁵ Voir notamment Myriam Grenier, « 'On est heureux des victoires, mais la bataille n'est pas terminée' », *Abitibi Express*, 1^{er} décembre 2011.

sont décrits dans le document *Les sujets sociaux et de gouvernance*, un des documents produits par l'Institut du Nouveau Monde dans le cadre de la Conversation publique sur l'avenir minier du Québec⁷⁶.

L'autre est le Regroupement des locataires de Malartic. Dans le cas des locataires délocalisés, l'entreprise s'est engagée à payer une partie des loyers pendant trois ans. Mais après cette période, de nombreux locataires déplacés feront face à de augmentation de loyers substantielles. Le Regroupement défend donc leurs intérêts⁷⁷.

Autres groupes environnementalistes

Tel que mentionné plus haut, plusieurs organismes environnementalistes font partie de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine! D'autres organisations qui se sont prononcées sur le développement minier ou le Plan Nord ne font pas partie de la Coalition.

Greenpeace-Québec s'est inquiété de la place que l'environnement allait occuper dans le Plan Nord, avant son lancement⁷⁸. Une fois le Plan dévoilé, Greenpeace a dénoncé avec d'autres organismes ce « développement à l'ancienne » qui s'appuie sur une *Loi des mines* archaïque, qui ouvre de territoires vierges, et qui ne privilégie pas des filières énergétiques vertes⁷⁹. Cette dénonciation s'est faite en compagnie d'autres groupes : Canopée, Mouvement Au Courant, STOP, ainsi qu'un certain nombre d'organismes membres de la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine! Greenpeace-Québec a aussi critiqué la faiblesse de l'engagement du gouvernement en matière de protection dans le nord⁸⁰.

La **Fondation David Suzuki** et son porte-parole québécois, Karel Mayrand, se sont inquiétés des conséquences du Plan Nord : « Les écosystèmes du Nord en seront à jamais appauvris pour en extraire des métaux, des arbres et des mégawatts⁸¹. » Une des inquiétudes plus spécifiques de la Fondation concerne le caribou forestier, une espèce menacée⁸².

La **Fondation Rivières** et le **Mouvement Au Courant** ont exprimé des inquiétudes similaires à celles de Greenpeace et de Nature Québec.

Autres groupes citoyens (modifié le 5 mars 2012)

Les projets d'exploration d'uranium ont généré beaucoup d'inquiétude dans quelques régions du Québec. Des comités de citoyens se sont formés et organisé l'opposition à ces projets.

Sur la Côte-Nord, les principaux groupes citoyens sont Sept-Îles sans uranium et Minganie sans uranium. À Sept-Îles, c'est l'opposition des citoyens, suivis des médecins, des autorités municipales et finalement de la chambre de commerce locale ont conduit à l'abandon du projet du lac Kachiwiss, de l'entreprise Terra Ventures. Par la suite, les municipalités du territoire de la MRC de Minganie (qui inclut Havre-Saint-Pierre et Natashquan), et la MRC elle-même ont voté des résolutions s'opposant à toute forme

⁷⁶ Voir aussi Mario Gagnon, Alain Lahaie et Carl-Hugues Leblanc, « Lettre aux actionnaires de la minière Osisko – Notre quotidien, cet enfer », *Le Devoir* [lettre ouverte], 9 novembre 2011, et Patrick Lagacé, *Les Francs-Tireurs*, émission n° 347, 5 octobre 2011 : <http://lesfrancstireurs.telequebec.tv/episode.aspx?id=61>.

⁷⁷ Voir notamment Myriam Grenier, « 'On va travailler ensemble pour surmonter les difficultés' », *Abitibi Express*, 7 décembre 2011.

⁷⁸ Lettre de plusieurs groupes environnementalistes dont Greenpeace, « Plan Nord : L'environnement sera-t-il mis de côté? », *Le Devoir*, 19 avril 2010.

⁷⁹ Louis-Gilles Francoeur, « Le projet de Charest n'est pas applaudi partout », *Le Devoir*, 10 mai 2011.

⁸⁰ Charles Côté, « Plan Nord : Le fragile consensus se lézarde », *La Presse*, 8 octobre 2011.

⁸¹ Karel Mayrand, « La dernière frontière » [Débats – Que pensez-vous du Plan Nord?], *La Presse*, 11 mai 2011.

⁸² David Suzuki avec Faisal Moola, « L'appel à l'aide du caribou », communiqué, 9 décembre 2010 : www.davidsuzuki.org/fr/blogues/la-science-en-action/2010/12/lappel-a-laide-du-caribou.

d'exploration et d'exploitation de l'uranium à l'intérieur d'une bande de 50 km à partir du fleuve Saint-Laurent.

En Gaspésie, le regroupement de citoyens Stop uranium Baie-des-Chaleurs s'est battu contre le projet Terra Firma de la compagnie Terra Firma Resources dans la Baie-des-Chaleurs. La compagnie a abandonné le projet au printemps 2011.

Le **Comité Mine de rien / Or en Estrie** est formé par de citoyens des municipalités de Wotton et Saint-Camille, en Estrie⁸³, deux municipalités visées par des projets d'exploration d'or. Ces projets pourraient déboucher sur la création d'une mine à ciel ouvert, comme à Malartic. L'entreprise Bowmore, qui effectue l'exploration à cet endroit, est détenue en partie par la minière Osisko⁸⁴. La population locale s'est élevée contre le projet, et la compagnie a semblé reculer, quoique les possibilités de développement ne semblent pas avoir été abandonnées⁸⁵.

Le **Regroupement pour un débat public sur les mines à ciel ouvert en Abitibi-Témiscamingue** critique notamment le fait que le projet de loi 14 ne fasse pas de distinction entre les mines « ordinaires » et les mines à ciel ouvert, qui causent beaucoup plus de dommages à l'environnement, selon cette organisation⁸⁶.

Autres interventions

Des professionnels de la santé

Divers organismes de médecins interviennent dans les débats touchant le développement minier, par leurs propres prises de position ou en étant membres de la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine! : les Médecins de Sept-Îles contre l'uranium, les Médecins pour la survie mondiale et l'Association canadienne des médecins pour l'environnement.

Des artistes et créateurs

Le film **Trou Story** de Richard Desjardins et Robert Monderie cristallise les positions de chacun autour de certains enjeux du développement minier : les atteintes à l'environnement, la faiblesse des redevances, la désuétude estimée de la *Loi sur les mines*, etc. Certains ont reproché au film de s'attarder surtout au passé⁸⁷, alors que d'autres y ont vu un rappel nécessaire de certaines réalités qui n'ont pas changé⁸⁸.

Au moins deux autres films récents traitent d'un thème minier : **L'or des autres** de Simon Plouffe, dont l'attention se porte sur la mine d'or de Malartic, et **La règle d'or**, de Nicolas Paquet. Finalement, mentionnons un reportage du photographe français **Yann Arthus Bertrand**⁸⁹, (**La Terre Vue du Ciel**)

⁸³ Voir www.orenestrie.com.

⁸⁴ Hugo Fontaine, « Encore l'inquiétude, neuf mois plus tard », *La Presse*, 21 novembre 2011; Carole Thibaudeau, « L'homme qui n'aimait pas les hélicoptères », *La Presse*, 14 août 2011; et Dominique Forget, « Les campagnes contre-attaquent! », *L'actualité*, 1^{er} juin 2011.

⁸⁵ Louis-Gilles Francoeur, « Mine d'or à Saint-Camille : Les citoyens repoussent Bowmore », *Le Devoir*, 10 février 2011; Hugo Fontaine, « Saint-Camille : l'industrie craint le précédent », *La Presse*, 12 février 2011; et Hugo Fontaine, « Encore l'inquiétude, neuf mois plus tard », *La Presse*, 21 novembre 2011.

⁸⁶ Marc Nantel, « Trous béants dans la Loi sur les mines », *La Presse*, 21 octobre 2011; et mémoire du Regroupement à la commission chargée d'étudier le projet de loi 14. Voir aussi : www.minescielouvert.wordpress.com/.

⁸⁷ Valérie Fillion, Dominique Dionne et Claudine Renaud, « Le jour et la nuit », *La Presse*, 5 novembre 2011, entre autres.

⁸⁸ Ugo Lapointe, « Plus actuel que jamais », *La Presse*, 3 novembre 2011, entre autres.

⁸⁹ Voir www.youtube.com/watch?v=EKlgF0Hx6d0&feature=player_embedded

La Fédération québécoise des municipalités (FQM)

La Fédération québécoise des municipalités représente environ un millier de MRC et de municipalités « locales et régionales », soit les municipalités de petite taille⁹⁰. Son président est Bernard Généreux, maire de Saint-Prime (Lac-Saint-Jean) et préfet de la MRC Domaine-du-Roy.

Le projet de loi 14⁹¹

La FQM souhaite que les municipalités soient impliquées dans les démarches de planification des territoires miniers et que l'acceptabilité sociale et le développement durable soient pris en compte. À ce sujet, la FQM déplore le fait que l'avant-projet de *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme* confirme la situation de l'actuelle *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, c'est-à-dire que la *Loi sur les mines* est celle qui a préséance. Ainsi, les activités minières échappent au pouvoir de planification régionale, par les schémas d'aménagement et de développement des MRC⁹². La seule exception à ce principe serait l'exclusion prévue au projet de loi 14 pour les périmètres urbains et les zones de villégiatures. La FQM accueille positivement cette disposition.

La Fédération s'est aussi réjouie des nouvelles obligations de consultation incluses dans le projet de loi. Ces deux aspects ont fait que la FQM a qualifié le projet de loi 14 de « premier pas » vers un développement minier avantageux pour les communautés⁹³. La FQM souhaite toutefois que le ministre élargisse le rôle des municipalités en dehors de ces zones d'exception, notamment pour éviter les conflits d'utilisation du territoire avec d'autres activités. La FQM souhaiterait aussi que les normes environnementales soient plus sévères pour les entreprises minières, notamment que ces dernières soient tenues de respecter la réglementation municipale en matière d'environnement. La Fédération s'inquiète notamment du risque qu'elle estime posé par les activités minières relativement aux sources d'eau potable.

Sur le plan financier, la FQM souhaiterait que les régions puissent elles aussi tirer plus d'avantages des activités minières, par le biais de redevances payées aux MRC et gérées par elles⁹⁴. Finalement, concernant le développement économique, la Fédération souhaite que l'industrie minière fasse plus de transformation au Québec. Elle demande au gouvernement du Québec d'établir une stratégie en ce sens, qui pourrait inclure une obligation de transformation pour certaines entreprises.

L'Union des municipalités du Québec (UMQ)

L'Union des municipalités du Québec regroupe 275 municipalités, habituellement plus populeuses que celles faisant partie de la FQM; toutefois, Québec et Montréal ne font partie d'aucun regroupement municipal⁹⁵. Le président du comité exécutif de l'UMQ est Éric Forest, maire de Rimouski.

⁹⁰ Site Web de la FQM : www.fqm.ca/la-fqm/mission-vision-valeurs; et *Mémoire sur le Projet de Loi n°14 Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*, 18 août 2011.

⁹¹ Voir le mémoire de la FQM sur le projet de loi 14 et « Refonte du régime minier : une chance historique d'impliquer les communautés », communiqué, 23 août 2011.

⁹² FQM, « FQM : Pour un aménagement du territoire ancré dans la réalité des communautés », communiqué, 7 septembre 2011; et Robert Dutrisac, « Exploration minière – Les villes et la villégiature épargnées », *Le Devoir*, 13 mai 2011.

⁹³ FQM, « Un premier pas vers un développement minier qui se fait en collaboration et au bénéfice des communautés », communiqué, 12 mai 2011.

⁹⁴ Il existe un système de redistribution panquébécois des redevances des ressources naturelles, mais il ne s'applique pas aux ressources minérales, à l'exception des ressources minérales des surfaces.

⁹⁵ Voir le site Web : www.umq.qc.ca/a-propos-de-lumq/a-propos; et Isabelle Mathieu, « La Ville de Québec quitte l'UMQ », *Le Soleil*, 4 novembre 2010.

Le projet de loi 14⁹⁶

Globalement, l'UMQ a bien accueilli le projet de loi⁹⁷. Elle s'est étonnée des réactions de l'industrie minière quant aux dispositions du projet de loi 14 sur les « périmètres urbanisés » et les « zones de villégiature ». L'UMQ affirme que ces dispositions ne touchent qu'un pour cent du territoire et que plusieurs municipalités qui dépendent du développement minier ne voudront pas compromettre le développement de ce secteur⁹⁸.

Cela dit, l'Union se réjouit de l'introduction de ces zones d'exception dans le projet de loi, puisqu'elles donnent un plus grand pouvoir aux municipalités dans l'aménagement de leur territoire. L'UMQ continue toutefois, comme la FQM, de demander que l'on mette fin à la préséance de la *Loi sur les mines* sur la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Et comme la FQM, l'UMQ s'inquiète aussi pour l'approvisionnement en eau potable, dont les sources ne se trouvent pas nécessairement toutes en périmètres urbanisés ou en zones de villégiature.

L'UMQ voudrait par ailleurs renforcer les obligations de consultation liées à des projets de développement minier, notamment en forçant les compagnies à consulter dès l'étape de l'évaluation de la faisabilité financière du projet, et en soumettant tous les projets à une évaluation environnementale publique, et non seulement les projets impliquant une extraction supérieure à 3 000 tonnes métriques par jour, comme le prévoit le projet de loi.

Sur le plan financier, l'UMQ demande que les municipalités reçoivent des redevances pour compenser leurs dépenses en infrastructures liées au développement minier, et que ces redevances soient calculées sur la base de la production brute, et non sur la base des profits, comme c'est le cas à l'heure actuelle. Finalement, une partie des redevances devrait servir à financer un fonds de diversification économique local, puisque l'activité d'une mine est limitée dans le temps.

Finalement, mentionnons que l'UMQ a accueilli favorablement le Plan Nord, qui contribuera à la vitalité des municipalités nordiques. L'Union a toutefois rappelé que le développement du nord devrait se faire avec l'assentiment des communautés locales, en particulier concernant le développement minier⁹⁹.

Les Conférences régionales des élus (CRÉ)

Des Conférences régionales des élus sont favorables au développement minier et au Plan Nord. Par exemple, deux CRÉ se sont prononcées sur le projet de loi 14 : la CRÉ de la Baie-James (CRÉBJ) et celle de l'Abitibi-Témiscamingue (CRÉAT).

La première accueille généralement bien le projet de loi, y compris les parties qui donnent plus de pouvoir aux élus municipaux, mais s'inquiète tout de même du risque que des groupes d'intérêt ou des individus ne compromettent le développement économique¹⁰⁰. Par ailleurs, elle recommande que les

⁹⁶ Les informations principales de cette section sont tirées de : UMQ, *Mémoire présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles dans le cadre de la consultation sur le Projet de loi no 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*, août 2011.

⁹⁷ UMQ, « Nouveau projet de loi sur les mines », communiqué, 13 mai 2011 et Robert Dutrisac, « Exploration minière – Les villes et la villégiature épargnées », *Le Devoir*, 13 mai 2011.

⁹⁸ Paul Journet, « L'industrie minière est alarmiste, selon l'Union des municipalités », *La Presse*, 26 août 2011. Voir aussi les lettres d'Éric Forest : « Réforme de la Loi sur les mines », 23 août 2011, et « Le président de l'UMQ et maire de Rimouski, M. Éric Forest, a réagi à la lettre de la présidente-directrice générale de la Fédération des chambres de commerce du Québec, madame François Bertrand, publiée dans l'édition du 26 octobre du *Journal de Montréal* intitulée "Projet de loi sur les mines : où en est-on?" », 26 octobre 2011.

⁹⁹ UMQ, « Plan Nord : les municipalités accueillent avec satisfaction l'annonce du premier ministre », communiqué, 11 mai 2011.

¹⁰⁰ Voir le *Mémoire concernant le Projet de loi no 14* Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable,

redevances soient calculées sur la base du minerai extrait, et non sur les profits. Mentionnons que la CRÉBJ est aussi favorable au développement de projets d'exploitation d'uranium sur son territoire¹⁰¹.

Pour sa part, la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue (CRÉAT) rappelle l'importance de l'activité minière sur son territoire, un des principaux moteurs de son économie¹⁰². Cela dit, elle évoque également une des préoccupations principales de sa population, à savoir la possible multiplication de mines à ciel ouvert. La présence du projet minier de Malartic dans cette région, avec les tensions inhérentes relevées dans les médias, a probablement contribué à ce que la CRÉAT souligne l'importance de consulter les populations pour tout développement minier futur.

La CRÉAT se questionne toutefois sur le « tout ou rien » de l'article 91, qui exclut par défaut les activités minières dans les périmètres urbanisés et les zones de villégiature, alors que les municipalités n'ont aucun pouvoir à l'extérieur de ces zones. Elle estime qu'il faudrait permettre de moduler l'encadrement de l'accès au territoire en fonction de différentes réalités (zones urbaines, zones jugées sensibles par un consensus régional, etc.). Une autre préoccupation exprimée par la CRÉAT est la protection des sources d'eau potable.

Le Plan Nord a lui aussi été globalement bien accueilli par les CRÉ. La CRÉ du Saguenay-Lac-Saint-Jean a d'abord eu des commentaires positifs, son président affirmant que la Plan rassurerait les investisseurs¹⁰³. Les CRÉ de la Baie-James et de la Côte-Nord ont également apprécié des éléments du développement du Plan Nord¹⁰⁴.

LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Il n'y a pas d'unanimité chez les communautés autochtones concernées par le développement minier ou par le Plan Nord. Le contexte historique, juridique et économique varie beaucoup d'une nation à l'autre, et elles sont divisées politiquement sur ces questions¹⁰⁵. Voici quelques éléments contextuels pertinents.

L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL)

L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador rassemble les chefs de 43 communautés en provenance de dix nations : Abénaquis, Algonquins, Atikamekw, Cris, Hurons-Wendat, Malécites, Micmacs, Mohawks, Montagnais-Innu et Naskapis. Les Inuits n'en font pas partie. Le chef de l'Assemblée est Ghislain Picard.

L'APQNL tient un discours très critique à l'égard du gouvernement québécois concernant le développement minier. En novembre 2009, alors que le gouvernement s'apprêtait à présenter son projet de réforme de la *Loi sur les mines* (le projet de loi 79, remplacé aujourd'hui par le projet de loi 14), le

août 2011, de la CRÉBJ.

¹⁰¹ « Moratoire sur l'exploration d'uranium : Québec dit un non catégorique », SRC Est-du-Québec, 17 août 2010.

¹⁰² Voir *Projet de loi no 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, mémoire présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles*, de la CRÉAT, 23 août 2011; voir aussi « Le nouveau projet de loi sur les mines est bien reçu », SRC Abitibi-Témiscamingue, 18 mai 2011.

¹⁰³ « Réactions divisées au Plan Nord », SRC Saguenay-Lac-St-Jean, 9 mai 2011. La CRÉSLJ, comme la CRÉ de la Côte-Nord, a toutefois critiqué le fait que, après avoir tergiversé, le gouvernement décide d'interdire toute coupe forestière dans la zone de conservation du Plan Nord. Voir aussi : « Les maires du Lac-Saint-Jean remettent en question leur appui au Plan Nord », SRC Saguenay-Lac-St-Jean, 10 novembre 2011 et Steeve Paradis, « Les oubliés du Plan Nord », *Le Soleil*, 26 octobre 2011.

¹⁰⁴ Louis Tremblay, « Baie-James et Côte-Nord s'unissent », *Le Quotidien*, 29 septembre 2011 et CRÉBJ, « Plan Nord – Conférence régionale des élus de la Baie-James », communiqué, 10 mai 2011.

¹⁰⁵ Jean-François Cliche, « Ultimatum échu, autochtones divisés, enjeux délaissés », *Le Soleil*, 5 décembre 2009.

chef de l'Assemblée avait écrit au premier ministre Charest pour dénoncer le fait que les Autochtones n'avaient pas été consultés et l'informer que ces derniers pourraient bloquer des projets miniers¹⁰⁶. Par la suite, l'APNQL n'a pas participé aux audiences de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles sur le projet de loi 79, ni à celles concernant le projet de loi 14.

L'APNQL a condamné à plusieurs reprises le Plan Nord, critiquant le fait que toutes les communautés autochtones touchées n'avaient pas été consultées. L'Assemblée cite notamment le désaccord d'un nombre important de communautés innues¹⁰⁷. L'APNQL a refusé de participer au processus du Plan Nord parce qu'il ne répondait pas « adéquatement aux attentes de toutes les Premières Nations »¹⁰⁸. Le chef de l'APNQL a refusé de participer au lancement du Plan Nord, en mai 2011¹⁰⁹.

Le chef de l'APNQL demande notamment que Québec engage un « dialogue véritable » sur les questions du partage de richesses, de la cogestion et des redevances. Cela dit, l'APNQL est quand même consciente du fait que « le train du développement minier semble bien en marche ».

Elle a donc créé, à la fin de 2009, un comité consultatif qui a pour mandat de créer des partenariats avec l'industrie minière afin de favoriser l'embauche d'autochtones dans cette industrie¹¹⁰.

Les Cris

Les Cris sont signataires de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) avec le gouvernement québécois et deux autres nations autochtones, les Inuits et les Naskapis. La CBJNQ a été signée en 1975 et les Naskapis s'y sont joints en 1978. L'entente a amené d'importantes ressources financières et une grande autonomie administrative aux Cris, en faisant ainsi des partenaires plus « naturels » de codéveloppement¹¹¹.

Ce n'est pas que les Cris ont toujours accepté n'importe quel développement « venu du sud ». À preuve, l'opposition significative qu'ils ont menée contre le projet de barrage hydroélectrique sur la rivière Grande-Baleine, dans les années 1990¹¹².

Mais depuis, les Cris ont signé la « Paix des Braves » avec le gouvernement du Québec. Les Cris sont globalement plus proactifs dans leur développement économique. Ils ont d'ailleurs leur propre « Politique minière de la nation crie », qui s'aligne sur la politique minière du Québec.

Globalement, les Cris accueillent bien le projet de loi 14, notamment les mesures concernant la restauration des sites et l'exclusion de certaines zones. Ils font néanmoins quelques suggestions de

¹⁰⁶ Robert Dutrisac, « Les Premières Nations menacent de bloquer le projet de la Romaine », *Le Devoir*, 27 novembre 2009.

¹⁰⁷ Pour référence, la Table des partenaires du Plan Nord, qui a été consultée avant le lancement du Plan, comportait des représentants des nations crie (Grand Conseil des Cris), innue (communautés de Nutashquan (Natashquan) et de Mashteuatsh (Lac-Saint-Jean)), inuite (par l'entremise de la Société Makivik et de l'Administration régionale Kativik) et naskapie.

¹⁰⁸ APNQL, « Plan Nord : Un processus incomplet pour les Premières Nations », communiqué, 9 mai 2011 et Michel Corbeil, « Les Cris endossent le Plan Nord avec ferveur », *Le Soleil*, 10 mai 2011.

¹⁰⁹ Voir Louis-Gilles Francoeur, « Le projet Charest n'est pas applaudi partout », *Le Devoir*, 10 mai 2011.

¹¹⁰ « Industrie minière : vers l'embauche des autochtones », SRC-Abitibi-Témiscamingue, 10 décembre 2009.

¹¹¹ Voir aussi André Dubuc, « Paix des Braves, 10 ans plus tard – Vers la création d'un gouvernement régional », *La Presse*, 8 octobre 2011.

¹¹² Michel Corbeil, « Les Cris endossent le Plan Nord avec ferveur », *Le Soleil*, 10 mai 2011.

modifications : ils demandent à être plus consultés, et rappellent que les ententes qu'ils ont signées avec Québec doivent être respectées intégralement¹¹³.

Par ailleurs, les Cris ont applaudi au lancement du Plan Nord, le grand chef du Grand Conseil des Cris, Matthew Coon-Come, étant notamment présent à son lancement¹¹⁴.

Comme les Cris, les Inuits ne sont pas à couteaux tirés avec le gouvernement du Québec à propos de l'industrie minière et des autres projets de développement. Comme les Cris et les Naskapis, ils voient d'un bon œil l'activité économique liée au Plan Nord¹¹⁵.

Un exemple de vision plus « harmonieuse » de ce développement : avant le lancement du Plan Nord, les Inuits avaient déjà négocié une entente avec la compagnie Xstrata Nickel. Cette dernière a versé 88 millions de dollars en six ans aux 14 communautés inuites dans le cadre de l'exploitation de la mine Raglan, située au Nunavik, et environ 17 % des employés de la mine sont des Inuits¹¹⁶.

Malgré cette attitude globalement favorable au développement, certains Inuits s'inquiètent de l'impact sur leur culture que pourraient avoir les activités économiques liées au Plan Nord¹¹⁷.

Les Innus

Vue de l'extérieur, la nation innue peut sembler la plus divisée. À la différence des Cris et des Inuits, elle n'est pas dotée d'un d'organisme fédérateur regroupant toutes les communautés. Le sous-groupe le plus visible est l'Alliance stratégique innue, qui représente la majorité des communautés, soit environ 70 % des Innus vivant au Québec¹¹⁸. L'Alliance réclame un accord global avec Québec, comme celui obtenu par les Cris, les Inuits et les Naskapis par la Convention de la Baie-James et la Paix des Braves¹¹⁹.

L'Alliance et certaines communautés se sont régulièrement prononcées contre le développement minier sur leur territoire, du moins un développement qui se ferait sans leur consentement¹²⁰. Les interventions de ces communautés à la Commission parlementaire étudiant le projet de loi 14 allaient toutes dans ce sens, comme en témoignent les mémoires des communautés de Nutashkuan (Natashquan)¹²¹, d'Ekuanitshit (Mingan) et d'Uashat mak Mani-Utenam (Sept-Îles – Maliotenam)¹²².

Même du côté des communautés jugées moins défavorables au développement minier et au Plan Nord, comme à Mashteuiatsh (Lac-St-Jean), on rappelle que les droits ancestraux doivent être respectés et que leur approbation doit être obtenue, sinon elles pourraient bloquer des projets¹²³. Finalement,

¹¹³ Grand Conseil des Cris et Administration régionale crie, *Mémoire sur le Projet de loi 14 — Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*, 24 août 2011.

¹¹⁴ Michel Corbeil, « Les Cris endossent le Plan Nord avec ferveur », *Le Soleil*, 10 mai 2011.

¹¹⁵ Suzanne Dansereau, « Cinq questions sans réponse au nord du 49^e parallèle », *Les Affaires*, 24 septembre 2011; Kathleen Lévesque, « Plan Nord – La résistance s'organise », *Le Devoir*, 2 juin 2011; Michel Corbeil, « Les Cris endossent le Plan Nord avec ferveur », *Le Soleil*, 10 mai 2011.

¹¹⁶ Annie Saint-Pierre, « Les Inuits profitent des retombées », *Le Journal de Québec*, 9 mai 2011.

¹¹⁷ Martin Papillon, « Autonomie gouvernementale au Nunavik - Un rejet sur fond de Plan Nord », *Le Devoir*, 10 août 2011.

¹¹⁸ Louis-Gilles Francoeur, « Le projet Charest n'est pas applaudi partout », *Le Devoir*, 10 mai 2011.

¹¹⁹ Robert Dutrisac, « Faciliter le boom minier », *Le Devoir*, 10 mai 2011 et Denis Lessard, « Plan Nord : autochtones et environnementalistes sont partagés », *La Presse*, 10 mai 2011.

¹²⁰ Voir par exemple : « Projets miniers à Schefferville: les Innus s'opposent à tout développement sur leur territoire sans leur consentement », communiqué, 9 juin 2010. Aussi Jonathan Trudel, « Des Innus en colère », *L'actualité*, vol. 35 n°7, 1^{er} mai 2010.

¹²¹ Malgré le fait que le chef de Nutashkuan, François Bellefleur, ait assisté au lancement du Plan Nord en mai, qualifiant les projets qui en découleraient de « bénéfiques ». Voir André Noël, « Plan Nord : un plan "improvisé" », *La Presse*, 1^{er} novembre 2011.

¹²² Voir les mémoires des communautés respectives à www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CAPERN/mandats/Mandat-15971/memoires-deposes.html.

¹²³ « Développement du Nord : Réactions divisées au Plan Nord », SRC Saguenay–Lac-St-Jean, 9 mai 2011.

mentionnons que les Innus de Pessamit ont aussi dit envisager mettre sur pied une campagne internationale contre le Plan Nord¹²⁴.

Les autres groupes autochtones

Deux autres nations sont touchées par le développement minier : les Attikameks et, plus particulièrement, les Algonquins. Le chef de l'APNQL, Ghislain Picard, déplore le fait qu'ils n'aient pas été invités aux discussions sur le Plan Nord parce que, même s'ils ne vivent pas au nord du 49^e parallèle, ils revendiquent des terres dans ces territoires¹²⁵.

Du côté des Algonquins, très présents en Abitibi-Témiscamingue, on entend des échos diversifiés concernant les projets miniers. D'un côté, il y a des approches favorables au développement du secteur, comme en témoigne un colloque avec l'industrie minière organisé par la Première Nation Abitibiwinni de Pikogan, en janvier 2011¹²⁶. La communauté souhaite en effet participer au développement minier, tout en n'abandonnant pas ses revendications sur le territoire.

Par ailleurs, les Premières Nations algonquines de Eagle Village et de Wolf Lake ont signifié leur opposition ferme au projet de loi 14 dans une lettre envoyée au premier ministre Jean Charest. Elles critiquaient notamment le fait que des entreprises puissent obtenir des droits miniers sur des territoires traditionnels de leurs nations¹²⁷. La Première Nation algonquine du lac Barrière a aussi fait des pressions sur la compagnie Ressources Cartier pour qu'elle abandonne un projet d'exploration sur son territoire, puisque la communauté n'avait pu accorder un « consentement préalable, libre et éclairé ». La compagnie a mis fin à ses travaux au printemps¹²⁸.

Rappelons par ailleurs que les territoires du sud ne sont pas exempts de développement minier, alors que, par exemple, les Mohawks de Kanésatake s'opposent à l'exploitation d'une mine de niobium sur le territoire d'Oka¹²⁹. Mentionnons également une décision de 2004 de la Cour suprême du Canada – *Première Nation Tlingit de Taku River c. Colombie-Britannique*¹³⁰.

Dans cette décision, la Cour suprême confirmait que les provinces ont l'obligation de consulter les communautés autochtones et de trouver des accommodements à leurs demandes. Cette obligation demeure même si l'existence de droits ancestraux n'a pas été démontrée sur les terres revendiquées. Dans cette cause, le litige portait justement sur un permis d'exploitation accordé à une compagnie minière.

LE MONDE SYNDICAL

La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ)

¹²⁴ Patrice Bergeron – La Presse canadienne, « Les Innus de Pessamit en campagne contre le Plan Nord », *La Presse*, 21 novembre 2011.

¹²⁵ Gabrielle Duchaine, « Le projet de fait pas l'unanimité », *La Presse*, 2 novembre 2011.

¹²⁶ « Pikogan veut se rapprocher de l'industrie minière », *Abitibi Express*, 16 décembre 2010.

¹²⁷ Voir « Les Algonquins s'opposent à la Loi sur les mines du Québec et aux propositions de modifications du projet de loi 14 », communiqué, 22 août 2011 : www.miningwatch.ca/fr/news/les-algonquins-s-opposent-la-loi-sur-les-mines-du-quebec-et-aux-propositions-de-modifications.

¹²⁸ « Les Algonquins du lac Barrière célèbrent la décision d'une compagnie minière de suspendre son exploration sur leur territoire : c'est le tour à Charest d'agir, dit la communauté », communiqué, 22 juillet 2011 : www.solidaritelacbarriere.blogspot.com/.

¹²⁹ La Presse canadienne, « Manifestation contre le projet de mine de niobium à Oka », *La Presse*, 30 juin 2011.

¹³⁰ Disponible à www.scc.lexum.org/fr/2004/2004csc74/2004csc74.html.

Globalement, la FTQ est perçue comme favorable au développement minier. À ce titre, elle a accueilli « favorablement », mais « avec prudence » le Plan Nord¹³¹. Au moment de son lancement, la centrale soulignait qu'elle était favorable à la mise en valeur des richesses québécoises, mais que cela devait se faire en respectant l'environnement et les populations locales, avec un juste retour pour les Québécois.

Le Syndicat des Métallos, affilié à la centrale, a pour sa part demandé que le Québec développe « avec vision » et place davantage d'accent sur la transformation du minerai extrait ici¹³². Le syndicat s'inquiète notamment de la situation d'ArcelorMittal, qui investit deux milliards de dollars sur la Côte-Nord pour l'extraction de minerai de fer, alors que le syndicat observe une diminution de ses activités à son aciérie de Contrecœur¹³³. Ces éléments amènent le directeur des Métallos, Daniel Roy, à estimer que le Plan Nord « inquiète et motive en même temps »¹³⁴.

Par ailleurs, les Métallos demandent eux aussi la création d'un fonds souverain, à l'image de celui de la Norvège qui est constitué sur la base des revenus du pétrole. Les Métallos critiquent aussi l'idée de faire venir des travailleurs temporaires de l'étranger qui repartiraient ensuite : pour le syndicat, le Québec doit s'assurer de miser d'abord sur sa propre main-d'œuvre. Finalement, mentionnons que la FTQ soutient toujours la filière de l'amiante. Le Syndicat des Métallos, qui représente les employés du secteur, a par exemple dénoncé le changement de cap défini par la CSN au printemps 2011, alors qu'elle annonçait qu'elle ne supporterait plus l'extraction et l'exportation de l'amiante¹³⁵.

Le Fonds de solidarité FTQ

Le Fonds de solidarité FTQ possède des actifs significatifs dans l'industrie minière¹³⁶. Un de ses investissements les plus importants s'élève à près de 24 millions de dollars dans la compagnie minière Osisko, qui exploite la mine d'or à ciel ouvert de Malartic. Le Fonds souhaite continuer à investir dans le secteur minier¹³⁷.

Le Fonds est aussi un partenaire de la Société d'investissement dans la diversification de l'exploration (SIDEX) à hauteur de 30 %, le solde étant détenu par le gouvernement du Québec¹³⁸. Par ailleurs, le Fonds de solidarité est membre de l'Association de l'exploration minière du Québec et de Minalliance.

Les autres organisations syndicales

La **Confédération des syndicats nationaux (CSN)** et la **Fédération de la Métallurgie**, un syndicat affilié, se sont prononcés lors des consultations sur le projet de loi 79, n'ajoutant pas de nouvelles représentations lors de l'étude du projet de loi 14. Elles ont alors souhaité des procédures plus transparentes, notamment en ce qui concerne l'information offerte aux citoyens lorsque des projets

¹³¹ « Réaction de la FTQ au Plan Nord : La FTQ accueille favorablement le Plan Nord, cependant il faudra juger la valeur de l'arbre à ses fruits », communiqué, 9 mai 2011.

¹³² Syndicat des Métallos, « Développons avec vision – Québec doit maximiser les retombées », communiqué, 18 novembre 2011.

¹³³ Syndicat des Métallos, « Arrêts de production et mises à pied en Montérégie – ArcelorMittal extraie plus mais transforme moins », communiqué, 19 septembre 2011.

¹³⁴ Syndicat des Métallos, *Développons avec vision – Rapport du directeur*, 16 novembre 2011, www.metallos.org/modules/pages/index.php?id=120&langue=fr.

¹³⁵ Michel Corbeil, « Changement de cap à la CSN : non à la relance de la mine d'amiante Jeffrey », *Le Soleil*, 10 mars 2011; et Ian Bussièrès, « Surprise et déception dans le monde syndical », *Le Soleil*, 10 mars 2011.

¹³⁶ Les sources ne concordent pas quant à l'ampleur de ces actifs : dans Hugo Fontaine, « L'arbre du financement », *La Presse*, 21 novembre 2011, on parle de 80 millions de dollars au moment de la rédaction de l'article, incluant des sociétés gazières; tandis que dans Suzanne Dansereau, « Une bonne part du gâteau échappe aux Québécois », *Les Affaires*, 30 avril 2011, on évoque plutôt 194 millions de dollars pour l'année 2010.

¹³⁷ Sylvain Larocque, « Fonds de solidarité : un rendement de 8,8 % en 2010-2011 », *Le Nouvelliste*, 5 juillet 2011.

¹³⁸ Site Web de la SIDEX : www.sidex.ca et Hugo Fontaine, « Participations du Québec : un demi-milliard dans les mines », *La Presse*, 21 novembre 2011.

miniers les touchent. Ils demandaient aussi la création d'un fonds spécial, créé par une redevance sur les revenus bruts d'exploitation, afin de défrayer les coûts de la restauration des sites abandonnés¹³⁹.

Une instance de la CSN, le Conseil central de la CSN de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Ungava, est membre de la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine! Finalement, comme on le mentionnait plus avant, la CSN a pris récemment la décision de ne plus supporter l'extraction et l'exportation dans le secteur de l'amiante.

La **Centrale des syndicats du Québec (CSQ)** est elle aussi membre de la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine! Elle a critiqué assez vivement le lancement du Plan Nord¹⁴⁰. Elle craint notamment les répercussions sociales et environnementales du Plan, de même que les investissements nécessaires en santé et en éducation ne soient pas d'un niveau comparable à ceux qui seront effectués dans les infrastructures.

En ce qui touche le développement minier, la Centrale relevait ce que constituait selon elle « l'opacité du processus d'octroi des permis d'exploration et d'exploitation des ressources minières et gazières, les liaisons incestueuses entre le gouvernement et l'industrie, la spoliation du sous-sol québécois au bénéfice d'entreprises qui détiennent tous les droits sur le sous-sol et les profits des entreprises qui sont engrangés à l'extérieur du Québec »¹⁴¹.

La **Centrale des syndicats démocratique (CSD)** a des membres dans le secteur de l'amiante et défend toujours ce secteur¹⁴².

L'**Union des producteurs agricoles (UPA)** considère que les terres agricoles devraient faire l'objet d'une protection contre le développement minier, ce que ne prévoit pas le projet de loi 14¹⁴³. L'Union estime que la quantité de terres réservées à l'agriculture au Québec est trop petite (2 % du territoire) pour y permettre le développement minier. Elle critique également le fait que des entreprises privées, et non la collectivité, disposent d'un droit d'expropriation, qui devrait être, selon elle, un droit réservé à l'Assemblée nationale.

Finalement, la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine! compte dans les rangs de ses membres le **Syndicat de la fonction publique du Québec**.

¹³⁹ CSN, « Développer le secteur minier sur de nouvelles bases », communiqué, 13 mai 2010.

¹⁴⁰ CSQ, « Réaction au Plan Nord – La CSQ sceptique », communiqué, 10 mai 2011.

¹⁴¹ CSQ, *idem*.

¹⁴² Voir le site Web de la CSD : www.csd.qc.ca/engage/amiante.asp et Ian Bussièrès, « Surprise et déception dans le monde syndical », *Le Soleil*, 10 mars 2011.

¹⁴³ Voir Alexandre Shields, « L'UPA veut protéger les terres agricoles contre les compagnies minières », *Le Devoir*, 3 septembre 2011. Voir aussi le mémoire présenté par l'UPA à la commission chargée d'étudier le projet de loi 14.



Institut du Nouveau Monde
630 Sherbrooke Ouest, Bureau 1030
Montréal, Québec H3A 1E4
Téléphone (514) 934-5999
info@inm.qc.ca, www.inm.qc.ca

